



**PRÉFET
DES VOSGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Épinal, le 18 Novembre 2020

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de
la Protection des Populations des Vosges
Pôle Protection des Populations
Unité Productions animales et environnement

Monsieur le Maire

4, avenue du Rose Poirier
B.P. 61029
88050 EPINAL Cedex 9
Dossier suivi par : C. PERY

Tél. : 03.29.68.48.48
Fax : 03.29.68.48.68.

Réf. : CP – 20- 2338

Objet : Alerte Influenza Aviaire Hautement Pathogène : passage du niveau de risque modéré à élevé dans les basse-cours :

Monsieur le Maire

Des cas d' Influenza Aviaire hautement Pathogène H5N8 ont été détectés en Octobre aux Pays Bas. Depuis, le nombre ne cesse de croître en Europe (notamment en Allemagne). Cette semaine, un cas a été détecté dans le département de Haute Corse. Au vu de cette situation fortement évolutive, le Ministère de l' Agriculture a décidé de relever le niveau de risque de « modéré » à « **élevé** » sur l' ensemble du territoire français.

En application de l'arrêté du 16 mars 2016, des mesures de protection pour les élevages de volailles et basse-cours de votre commune doivent donc **être mises en place à compter de ce jour**. Vous trouverez le détail de ces mesures dans le courrier ci-joint.

Nous vous serions reconnaissant d' afficher le courrier joint devant votre mairie, et **de distribuer un exemplaire à chaque basse-cours de votre commune**.

Notre service est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire lié à cette maladie ou aux mesures de prévention qui y sont liées.

Vous remerciant par avance pour votre collaboration, je vous prie d' agréer, Monsieur le Maire, l' expression de mes salutations distinguées.

Pour le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des
Populations par interim,
La Cheffe de l'Unité Productions Animales et Environnement par interim,

Laurence BULLIER